
Projets et plans de la «Ville Marie-Louise»

une création de Napoléon Bonaparte

DE 1803 jusqu'à 1814, Napoléon Bonaparte a pris un certain nombre d'initiatives importantes concernant l'extension de la ville d'Anvers (1), et cela, tant comme arsenal maritime et terrestre que comme place fortifiée couvrant tout le territoire de l'Escaut entre la Belgique et les Pays-Bas (voir fig. 1).

Il n'entre pas dans nos intentions d'insister sur chacune de ces initiatives, mais bien de commenter quelques avant-projets et esquisses relatifs à la «Ville Marie-Louise»: une nouvelle ville que Napoléon se proposa d'édifier sur la rive gauche de l'Escaut. La publication de ces plans - quoiqu'ils n'aient été réalisés que partiellement - est importante, car ces dessins ont longtemps été ignorés aussi bien du grand public que des spécialistes. Ils constituent en outre une expression unique des nouvelles conceptions des ingénieurs français des années 1800 en matière d'urbanisme, comme de constructions portuaires et de fortifications. Les plans se trouvent actuellement dans une collection de 140 dessins, qui sont conservés pour la plupart aux Archives générales du royaume à Bruxelles. Après 1815, ces plans avaient été transférés à La Haye par l'autorité militaire des Pays-Bas. C'est seulement en 1934 que le ministère de la Défense des Pays-Bas offrit ces dessins au ministère belge de la Défense nationale.

Avant d'analyser le plan de la «Ville Marie-Louise», nous consacrerons le 1^{er} paragraphe de notre article à une description sommaire de l'arsenal.

L'arsenal maritime

Napoléon commença à s'intéresser à la construction d'un arsenal maritime à Anvers à l'époque où, Premier consul, il visita la ville d'Anvers (juillet 1803 - fig. 2) en compagnie de Joséphine.

Bien qu'Anvers fût situé loin dans les terres, l'Escaut offrait, entre la «Tête de Flandre» (2) - située sur sa rive gauche - et la ville d'Anvers même, une profondeur de 22 pieds, qu'on jugea suffisante pour le passage des nouveaux vaisseaux de guerre de 74 canons. Ces vaisseaux, ainsi que ceux de 80 et de 118 canons furent retenus par le ministre de la Marine, le maréchal de Castries, en vue de l'extension de la Marine française (3). L'intention de Napoléon était d'établir sur les anciens terrains de l'abbaye St-Michel - située le long de la rive droite de l'Escaut, au sud d'Anvers - une rangée de 20 cales de construction pour des vaisseaux de 74 et de 80 canons (4). En moins de quatre ans, 13 vaisseaux furent construits et dirigés sur Flessingue pour y être armés. En effet, le «Conseil des Travaux Maritimes» développa durant le 1^{er} Empire en Belgique, en Zélande et aux Pays-Bas un réseau d'arsenaux et de ports d'armements à vocation spécialisée: radoub en cale sèche à Nieuw-Diep, arsenal maritime à Anvers, armement à Flessingue, mouillage fortifié à Terneuzen (5). Grâce à une telle division des fonctions et des tâches, la productivité, ainsi que l'efficacité de ces nouveaux chantiers et arsenaux purent être augmentées.

La «Ville Marie-Louise»

Etant donné la menace constante de la flotte anglaise, le «Conseil des Travaux Maritimes» procédait, durant le mois de septembre 1809, à une étude approfondie du système de défense du bassin de l'Escaut (6). Respectant les conclusions de cette étude, Napoléon décréta à Schönbrunn, pour la 1^{ère} fois d'une façon explicite, la fondation d'une nouvelle ville sur la rive gauche de l'Escaut: « Construire sur la rive gauche une place indépendante de celle de la rive droite et battant la gorge de

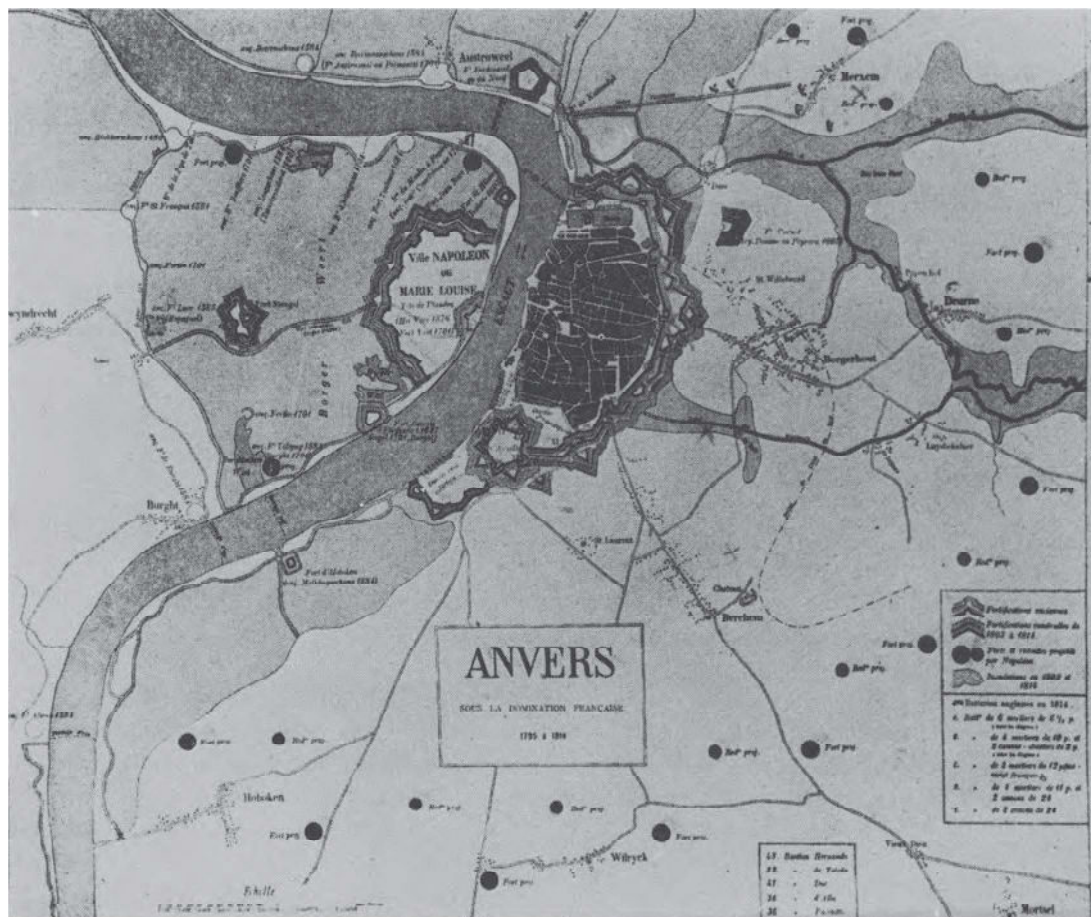


Fig. 1: Les ouvrages de défense d'Anvers et de la nouvelle «Ville Marie-Louise» sur la rive gauche de l'Escaut, dessin de H. Wauwermans, 1888.

celle-ci. Dans cette seconde place, seraient réunis les casernes de la garnison, l'arsenal des troupes de terre et les magasins à poudre, ainsi que les principaux magasins de l'armée. Ladite place serait couverte par des inondations et soutenue par des forts qui assureraient une communication avec Gand et Bruxelles...» (7).

L'ensemble des plans pour les ouvrages de défense et d'inondation sera élaboré par le général Chasseloup-Laubat et par le colonel de Caux. Les plans d'exécution pour la nouvelle ville même sont dressés par le commandant du Génie Bernard. Il travailla entre 1809 et 1813 à différentes versions de cette nouvelle ville.

Le premier de ces projets - déjà dessiné en 1809 - répond principalement aux intentions initiales de Napoléon : construire une ville fortifiée pour les troupes de l'armée de terre (fig. 4). Un quadrillage simple et régulier englobe un grand nombre de fonctions militaires. Les bâtiments sont principalement groupés suivant un axe central qui donne sur la rive gauche de l'Escaut.

La disposition de cette place militaire ne comble pas entièrement le désir qu'a Napoléon de construire une «Ville d'État» au tracé régulier. Napoléon s'en ouvrit au cours du séjour qu'il fit à Anvers en 1810, en compagnie de l'Impératrice Marie-Louise. Une année plus tard, le 7 octobre 1811, il promulgua, pendant un dernier séjour dans la ville de l'Escaut, un décret ordonnant la construction de la dite ville. L'Empereur exprimait le désir que les 130 départements de l'Empire se réunissent dans le

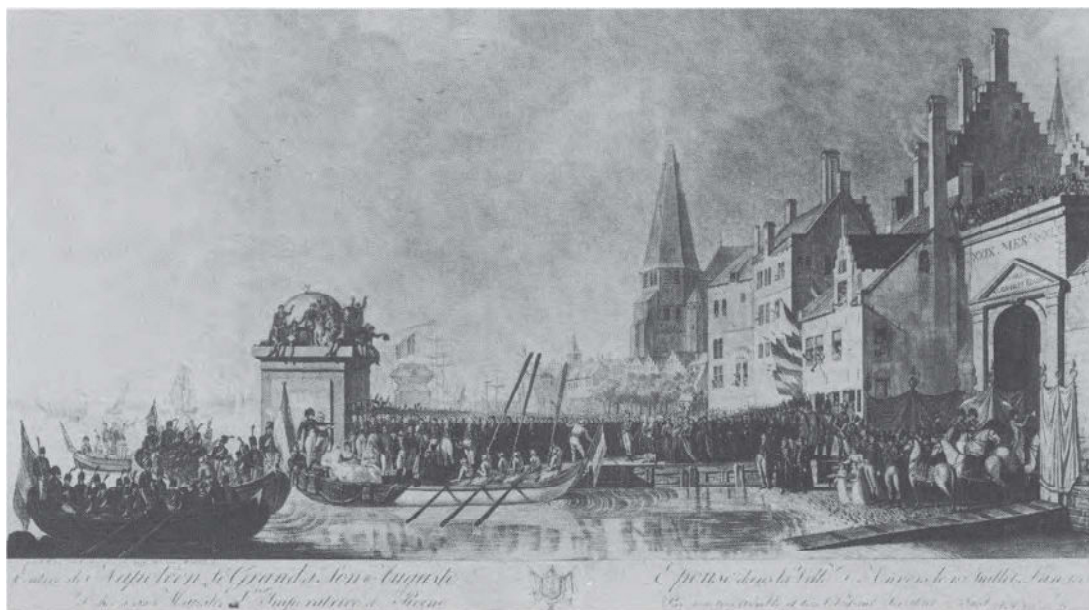


Fig. 2 : Arrivée de Napoléon et de Joséphine à Anvers le 18 juillet 1803, C.R. Cabinet des estampes, Bruxelles.

but d'établir chacun un «hôtel» à l'intérieur de la nouvelle ville, nommée «Marie-Louise» :

Le commandant Bernard établit deux nouvelles variantes. Le premier projet, daté du 30 novembre 1811, est contresigné par le lieutenant de génie Ph. Dombey. Il revenait à ce dernier d'élaborer les plans du système défensif à bastions. Le plan témoigne d'un grand souci d'optimiser l'utilisation de l'espace urbain et recourt pour ce faire à un damier très régulier.

Un bassin pour 30 vaisseaux de guerre, un arsenal pour l'armée de terre, un hôpital, une caserne d'infanterie, un état-major pour les troupes de génie et de l'artillerie, quatre autres casernes, des manutentions, des magasins à poudre ainsi qu'une bonne vingtaine de modules urbains sont prévus pour une surface de 1190 m sur 895 m. Ce ne sont pas les caractéristiques du site environnant déterminant la largeur du damier, mais bien les dimensions du

Fig. 3 : L'arsenal maritime le long de la rive droite de l'Escaut sur les terrains de l'ancienne abbaye de St-Michel.

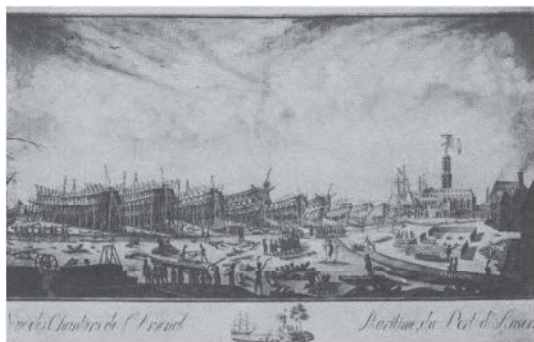


Fig. 4 : Le plan primitif de la nouvelle ville sur la rive gauche de l'Escaut. Il prévoyait des casernes pour 4 000 soldats de génie ainsi qu'un hôpital pour 800 malades et blessés, Musée royal de l'armée, Bruxelles.

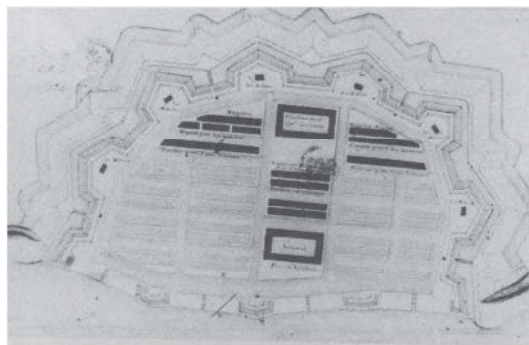


Fig. 6 : Projet pour la «Ville Marie-Louise» avec indication des territoires pouvant être inondés ainsi que des forts servant à la défense de la rive gauche, 1813, Archives générales du royaume, Bruxelles.

bassin des vaisseaux, des casernes et de l'arsenal. En outre, des avenues de 40 m de largeur étaient prévues de part et d'autre du bassin. Entre les groupes de logements, les rues auraient 20 m de largeur (fig. 5).

Une seconde variante, datée du 10 mars 1813, prévoyait l'embellissement de la ville : à savoir, la création d'une grande place ronde au milieu du damier de la nouvelle ville (fig. 6) (8). Par le déplacement d'un nombre limité de bâtiments militaires ainsi que par l'adjonction de ladite place, apparaît une séparation plus nette entre les quartiers résidentiels et les principaux bâtiments militaires qui s'articulent sur une nouvelle place le long de la rive de l'Escaut. Seules, les fortifications de la «Ville Marie-Louise» purent être construites. Le 5 mai 1814, les troupes anglo-prussiennes occupèrent Anvers. L'article 14 du Traité de Paris n'autorisait désormais à Anvers que l'unique fonction de «port marchand». ■

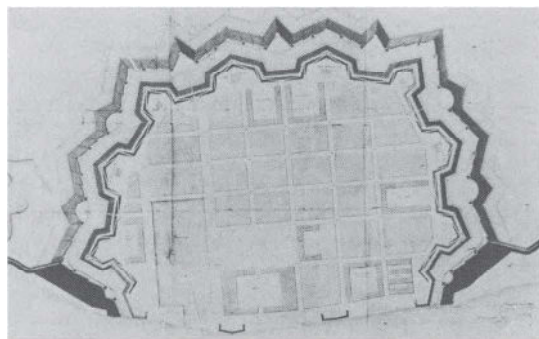
PIET LOMBAERDE

Chargé de cours en histoire du développement urbain.

Adresse : Belgiëlei 48/13, B-2000 Antwerpen.



Fig. 5 : Second projet pour la nouvelle ville sur la rive gauche de l'Escaut: la «Ville Marie-Louise» d'après le dessin du commandant Bernard, 1811, Archives générales du royaume, Bruxelles.



Notes:

- (1) Une profusion de données concernant Napoléon et Anvers se trouve dans WAUWERMANS H., *Napoléon et Carnot*, Bruxelles, 1888, et FISCHER A., *Napoléon et Anvers (1800-1811)*, Anvers, 1933.
- (2) Vauban fut le premier ingénieur à mettre l'accent sur la faiblesse des positions défensives d'Anvers depuis la rive gauche de l'Escaut; cf. son *Mémoire du 16 septembre 1702*. La «Tête de Flandre» construite à partir de 1576, n'était qu'un petit ouvrage de campagne destiné à favoriser le passage de l'Escaut entre la Flandre et Anvers.
- (3) Cf. BOUDRIOT J., *Le vaisseau de 74 canons*, Paris-Grenoble, 1974.
- (4) Cf. DE CASTRIES, *Mémorial de Ste-Hélène*, Bruxelles, 1828, vol. VII, pp. 57-81.
- (5) DEMANGEON A. et FORTIER B., *Les vaisseaux et les villes*, Bruxelles-Liège, 1978, pp. 43-49.
- (6) Au printemps de l'année 1808, l'Angleterre avait entrepris une expédition militaire vers le bassin de l'Escaut, mais la flotte anglaise fut arrêtée près de Flessingue.
- (7) Cf. *Correspondance de Napoléon I^{er}*, Paris, 1866, vol. XIX, p. 509.
- (8) Cf. PIET LOMBAERDE éd., *Antwerpen tijdens het Franse Keizerrijk (1794-1814). Marinearsenaal, metropool en vestingsstad* (Anvers sous l'Empire (1794-1814). Arsenal de la marine, métropole et ville fortifiée), Simon Stevinstichting, Anvers, 1989.